

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-06

**OBJET:** création d'un réseau séparatif d'assainissement collectif sur le Commune de Le Houga, Chemin de Ronde – Demande de subvention AEAG et CD32

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7  
Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
Date de convocation : 13/07/2018  
Date d'affichage : 13/07/2018  
Votes contre : 0  
Votes pour : 8  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

*Secrétaire de séance* : **Claude VETTOR**

Membres présents : France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES (a reçu procuration de Pascal TROTТА), Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Pascal TROTТА (a donné procuration à Philippe SAUQUES).

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau qu'à l'occasion de travaux de réhabilitation de voirie entrepris par la municipalité de Le Houga, Chemin de Ronde, il a été constaté que les eaux usées sont collectées dans le même réseau que les eaux pluviales, contrairement à ce qu'indiquent les conclusions de la révision du schéma directeur d'assainissement réalisée en 2015. Il s'avère donc que les travaux pour la mise en séparatif de cette zone de la Commune n'ont pas été prévus dans le cadre du programme de travaux en cours et pour lequel le SETA bénéficie des aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du Gers.

Madame la Présidente informe les membres présents que le montant des travaux correspondants s'élève à environ 160 000.00 € et propose d'en demander le subventionnement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers au même titre que l'opération initiale.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents le Bureau Syndical :

- approuve la proposition ainsi formulée,
- autorise Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités, et à signer les documents, qui seront nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
France DUCOS

